



Compte rendu du Conseil municipal du 16 septembre 2021 - 20h

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Christian BONIFAIT, Maire.

Étaient présents : Christian BONIFAIT, Marina COMPAIN, Fabrice JEGOU, Anne-Françoise LUCAS, Christian BANSARD, Françoise LECOMTE, Richard CARTIER, Jean-François YVON, Virginie CHAUDET, Virginie DELBRUEL, Jean Claude MOSER, Valérie HUART.

Absents : Etienne POIROT-BOURDAIN, Marlène FOUCAULT, Lydie CHASLE, Christian GUIBERT, Xavier VAGNER, Bernard TRONCHET, Maryse REDUREAU.

Procurations : Etienne POIROT-BOURDAIN à Anne-Françoise LUCAS, Marlène FOUCAULT à Richard CARTIER, Lydie CHASLE à Anne-Françoise LUCAS, Bernard TRONCHET à Jean Claude MOSER, Maryse REDUREAU à Valérie HUART.

Secrétaire : Richard CARTIER

Convocation et affichage : 10/09/2021 **Conseillers en exercice** : 19 **Présents** : 12 **Votants** : 17

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées.

Le compte-rendu soulève-t-il d'autres remarques ?

2021-054 Participation scolarisation hors commune

La commune de LE MANS sollicite le paiement d'une participation au fonctionnement des écoles publiques, pour un enfant résidant à St Pavace et scolarisé dans une classe spécialisée élémentaire ULIS durant l'année 2020/2021 ; Considérant que la commune de St Pavace ne dispose pas d'une classe ULIS, la commune est tenue de participer au financement de la scolarisation. Le tarif appliqué est de 424 € par élève.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser le maire à accepter le paiement de la somme de 424 € à la commune de LE MANS

Les crédits sont prévus à l'article 6558 du budget communal 2021

2021-055 Tarifs encarts publicitaires bulletin municipal

Le bulletin municipal de fin d'année est financé par les encarts publicitaires des entreprises.

La commune souhaite modifier le tarif de ces encarts et offrir la possibilité d'une parution des encarts dans les 2 bulletins

Le conseil municipal délibère à l'unanimité les tarifs suivants :

Tailles encarts	<i>Pour mémoire Délib du 21/11/2016</i>	Proposition 1 parution BM décembre	Proposition 2 parutions BM juin et décembre
55X40mm	50€	60€	90€
100X40mm	100€	100€	150€
115X85mm	200€	200€	300€
Demi-page	450€	450€	680€
Page entière	750€	800€	1200€
Double Page	NA	1200€	1800€

2021-056 Budget général : décision modificative

Dans le cadre du marché EIFFAGE pour la réalisation du giratoire de la route de Coulines, une avance forfaitaire est demandée par l'entreprise, celle-ci n'était pas prévue au budget sur le chapitre correspondant, il convient donc de l'inscrire au budget :

COMMUNE		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
238	Avances et acomptes versés sur commande immobilisations corporelles	+7199,72
020	Dépenses imprévues	- 7199.72

Adoptée à l'unanimité

2021-057 Personnel : modification d'emploi

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Dans le cadre du futur départ de la secrétaire générale en place par voie de détachement, il convient de redéfinir l'emploi pour déclarer la vacance et publier l'appel à candidature.

Le Maire propose à l'assemblée :

D'ouvrir l'emploi de secrétaire générale aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois de REDACTEUR et du grade d'ATTACHE

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

INFORMATIONS DIVERSES

La Fête du village a été une réussite, remerciements aux organisateurs notamment Fabrice JEGOU

Un bilan est à faire

A cette occasion le guide d'utilisation d'intramuros et la charte sera remis aux associations (un autre moment sera déterminé pour les entreprises)

Fin du conseil municipal à 20h45

Prochain conseil municipal le 21 octobre 2021

Nom	Signature	Nom	Signature
Christian BONIFAIT		Etienne POIROT-BOURDAIN	Absent
Marina COMPAIN		Virginie CHAUDET	
Fabrice JEGOU		Christian GUIBERT	Absent
Anne Françoise LUCAS		Xavier VAGNER	Absent
Richard CARTIER		Virginie DELBRUEL	
Marlène FOUCAULT	Absente	Jean Claude MOSER	
Christian BANSARD		Bernard TRONCHET	Absent
Françoise LECOMTE		Valérie HUART	
Lydie CHASLE	Absente	Maryse REDUREAU	Absente
Jean François YVON			